



INFORMATION AU PATIENT AUTO-PRELEVEMENT VAGINAL



**Laboratoire de Biologie Médicale
Centre Hospitalier Nord Deux Sèvres
4 Rue du Dr Michel Binet
79350 FAYE L'ABBESSE**

*Tel : 05.49.68.30.55
Fax : 05.49.68.31.49*

Le prélèvement vaginal peut permettre, selon la prescription du médecin, de mettre en évidence une infection bactérienne, une mycose ou une infection sexuellement transmissible (Chlamydia/Gonocoque).

PRECONISATIONS POUR LE PRELEVEMENT

Eviter de réaliser le prélèvement pendant les règles.

Le kit de prélèvement contient un écouvillon fin et un tube contenant un milieu de transport.

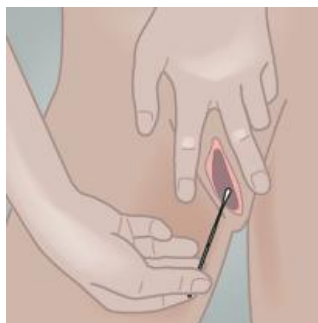
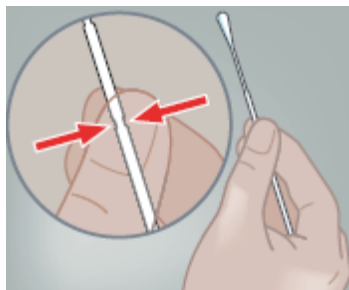
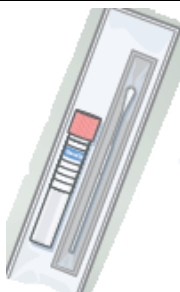
1/ Sortez l'écouvillon fin de son emballage en prenant soin de ne pas toucher son extrémité et gardez-le en main.

Si l'extrémité a été touchée, si l'écouvillon a été déposé ou est tombé, demandez un nouveau kit de prélèvement.

Tenez l'écouvillon en plaçant le pouce et l'index au milieu de la tige de l'écouvillon.

2/ Introduire délicatement l'écouvillon dans le vagin sur environ 5 cm de profondeur puis faire pivoter doucement l'écouvillon contre les parois du vagin pendant 10 à 30 secondes.

3/ Retirer l'écouvillon et le placer dans le tube



4/ Casser la tige de l'écouvillon au niveau de la ligne de cassure (laisser l'écouvillon dans le tube). Ne pas vider le contenu du tube.

ATTENTION : si du liquide contenu dans le tube s'est répandu sur la peau, lavez la zone affectée à l'eau et au savon. Si du liquide contenu dans le tube est entré au contact des yeux, rincez immédiatement les yeux à l'eau. Consultez un médecin en cas d'apparition d'une irritation.

5/ Rebouchez le tube et serrez bien le bouchon.



En cas de prélèvement au CHNDS :

- Remettre le tube au personnel soignant ou au laboratoire

En cas de prélèvement à domicile :

- Identifier le tube :

- nom usuel ou marital
- nom de naissance
- prénom
- date de naissance
- sexe (F ou M)

- Noter la date et l'heure du prélèvement

- Transmettre le prélèvement au laboratoire **dans les 24 heures** qui suivent le prélèvement.

- Joindre les documents nécessaires à la prise en charge de la demande, s'ils n'ont pas été déjà transmis au laboratoire précédemment (ordonnance, bon de consultation...).